



Plan des contraintes anthropiques

Ce plan fait partie intégrante du Plan d'urbanisme no.222 de la Municipalité de Pointe-des-Cascades

LÉGENDE

- Limite des municipalités voisines
- Limite de la Municipalité de Pointe-des-Cascades
- Périmètre d'urbanisation
- Réseau routier
- Cours d'eau
- Plan d'eau
- Point de captage eau potable
- Territoire incompatible à l'énergie éolienne et interdit à l'activité minière
- Chemin de paysage
- Lanière patrimoniale
- Barrage de la Pointe-du-Buisson

Modifications au Plan des contraintes anthropiques	
No. du règlement	Entrée en vigueur

Références cartographiques :
MRC de Vaudreuil-Soulanges

Numéro du projet : 2410-142
Format original : 11x17
Projection : NAD 83 (CSRS) / MTM zone 8
Dernière modification : 2025-08-20



Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot

Rivière des Outaouais

Ville de Vaudreuil-Dorion

Municipalité des Cèdres

Fleuve Saint-Laurent

0 250 500 m
1:12 500

